



## Exécution provisoire d'une licit non ordonnée dans le dispositif

Par **Benni Line**, le **25/04/2018** à **15:19**

Bonjour,

Suite à un jugement rendu en 1er ressort dans le cadre d'un partage judiciaire du régime matrimonial, je souhaiterais savoir si l'exécution provisoire d'un ordre de licitation du logement familial est possible si elle n'est pas ordonnée dans la partie "Par ces motifs".

En effet, dans la partie "Sur les mesures accessoires" le juge indique "Aucun motif ne s'oppose à ce que l'exécution provisoire soit ordonnée, dès lors qu'elle est compatible avec la nature de l'affaire" sans l'ordonner et sans être repris dans le "Par ces motifs".

Je vous remercie infiniment par avance pour vos réponses.